

DEC152835INP

Décision portant nomination de M. Philippe Gandit aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections des commissions concernées par leur activité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe GANDIT, directeur de recherche de seconde classe au CNRS, est nommé en qualité de chargé de mission auprès du président pour l'institut de Physique du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016.

Sa mission a pour objet de suivre les activités des laboratoires de l'Institut de Physique dans le domaine « Energie et Réseaux de métiers».

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe Gandit demeure affecté à l'UPR 2940 -Institut Neel- BP 166 -38042 Grenoble Cedex.

Article 2

Du 1^{ER} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 M. Gandit percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes (DR11).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs